

## SEANCE DU 12 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Hautot-Saint-Sulpice sous la présidence de Monsieur LEMETTAIS Vincent, Maire d'Hautot-Saint-Sulpice.

Présents : Mesdames et Messieurs REVERT Rémi, AUZOU Patricia, BARBARAY Marc, BARBULEE Catherine, BLONDEL Virginie, CAHARD Ghislaine, GROUT Stéphanie, GUEDON Lionel et PAGE Lydia.

Absents excusés : Messieurs HORCHOLLE Patrice (pouvoir à REVERT Rémi), LEHMAN Franck (pouvoir à LEMETTAIS Vincent), PICARD Jean-Baptiste et ROUX François.

Madame AUZOU Patricia est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### **1- Proposition de fourniture et pose d'un battant pour la cloche de l'église**

Le battant de la cloche actuel est détérioré, il doit être changé et un devis a été demandé auprès de notre prestataire habituel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte le devis de la société BIARD-ROY d'un montant de 2230.00€ HT pour la fourniture et l'installation d'un battant en acier pour la cloche de l'église.

### **2- Demande d'adhésion à Seine-Maritime Attractivité**

Vu la demande de Seine-Maritime Attractivité en date du 16 août 2017, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer à Seine-Maritime Attractivité. La cotisation annuelle est fixée à 0.40€ par habitant.

### **3- Convention de mise à disposition des salles « Léon Lelièvre » et « des Associations » avec le Club de Loisirs et Culture de Veauville les Baons**

Vu la demande du Club Loisirs et Culture de Veauville les Baons d'utiliser les salles « Léon Lelièvre » et « des Associations » pour des activités sportives et culturelles, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de louer au Club Loisirs et Culture de Veauville les Baons les salles « Léon Lelièvre » et « des Associations »,
- fixe la somme de 250 € forfaitaire annuelle pour la location des salles
- adopte la convention proposée.

### **4- Inscription du chemin rural n°38 et du chemin d'exploitation n°11 au PDESI**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte l'inscription du chemin rural n° 38 et du chemin d'exploitation n° 11 au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).

**5- Salles « Léon Lelièvre » et « des Associations » : Conditions de remise et de restitution des clefs – Prix du couvert pour une location « Vin d’Honneur »**

Le conseil municipal à l’unanimité :

- autorise les associations ou professionnels à réserver les salles « Léon Lelièvre » et « des Associations » le vendredi soir, sous conditions que ceux-ci fassent leur demande au minima six semaines avant la date souhaitée quand l’une de ces salles est réservée à un tiers pour le week-end concerné.
- décide que la location de vaisselle est comprise dans le tarif vin d’honneur de la salle « Léon Lelièvre »

**6- Convention de groupement de commandes pour la défense extérieure contre l’incendie avec le Syndicat Mixte Eau et Assainissement du Caux Central (SMEA)**

Sur proposition du Syndicat Mixte d’Eau et d’Assainissement du Caux Central d’Yvetot (SMEA) et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- décide de procéder au groupement de commandes pour le contrôle débit/pression des points de défense incendie ainsi que la maintenance avec le Syndicat Mixte d’Eau et d’Assainissement du Caux Central d’Yvetot (SMEA).

**7- Travaux sur logement communal - Allée de la Mairie**

Monsieur le Maire a reçu un conseiller en architecture afin de constater l’étendue des travaux à effectuer pour la réhabilitation du logement communal situé Allée de la Mairie.

Celui-ci a proposé à Monsieur le Maire de créer deux appartements dans ledit logement ou de conserver le logement tel qu’il est constitué actuellement avec les travaux que cela nécessite. Il est nécessaire d’enlever le revêtement de sol afin de savoir si le parquet en bois est en bon état.

Le conseil municipal, à l’unanimité :

- décide de conserver qu’un seul logement avec les aménagements qui sont à réaliser.

**8- Demande d’adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray au SDE 76**

Vu la demande du Syndicat Départementale d’Energie de la Seine-Maritime (SDE76) en date du 04 septembre 2017 pour l’adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray au dit Syndicat, le conseil municipal à l’unanimité :

- accepte l’adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray au SDE76

**9- CDG76 : Contrat groupe d’assurance collective – Mise en concurrence – Mandat – Evolution de la rémunération du CDG 76**

Vu la proposition du Centre de Gestion de la Seine-Maritime de conclure pour le compte des collectivités, une assurance couvrant les risques statutaires du personnel, le conseil municipal à l’unanimité :

- adopte le principe de recours à un contrat d’assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Hautot-Saint-Sulpice des conventions d’assurance auprès d’une entreprise d’assurance agréée.

**10- Demande de transfert de propriété pour les terrains de la zone de Croix Mare**

Vu la demande de la Communauté de Communes de la Région d’Yvetot de transférer 5 hectares de terrain de la zone de Croix Mare en zone d’activité commerciale, le conseil municipal à l’unanimité :

- accepte le transfert de propriété pour les terrains de la zone de Croix Mare

**11- Mission Locale : Rapport d'activité 2016**

Le rapport d'activité 2016 de la mission locale a été présenté.

**12- CCRY : Rapport d'activité 2016**

Le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot a été présenté.

**13- Etat d'avancement de l'étude de faisabilité de la commune nouvelle**

Un point a été fait sur les travaux de groupes thématiques :  
Monsieur le Maire donne le compte rendu des assises nationales de la commune nouvelle auxquelles il a assisté le 12 octobre 2017.

**14- Comptes rendus et missions des diverses commissions**

- Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Caux Central : Convention de groupement de commandes pour la défense incendie.
- CCRY :
  - o PLUi : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été refusé par l'Etat, car il trop éloigné du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).
  - o GEMAPI : La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) gérée actuellement par le Syndicat des Bassins Versants Durdent-St Valéry-Veulettes (SMBV) est transférée à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot (CCRY).

**15- Questions diverses**

Néant

Fin de séance : 21h30